



AUX : CITOYENS DE LA VILLE DE PERCÉ

**OBJET : FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR 2017, SELON L'ARTICLE 105.2.2 DE LA LOI LES CITÉS ET VILLES**

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ont été déposés lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018.

États financiers

Le résultat de cet exercice présente un excédent de fonctionnement de **422 469 \$**. Les revenus de fonctionnement ont été de **6 452 143 \$**, tandis que les charges et les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé **6 029 674 \$**.

Le surplus de l'année est dû, en partie, à des revenus excédentaires à ceux qui avaient été prévus au budget, dont une hausse des revenus de taxes (en raison de l'augmentation de la richesse foncière), des redevances, des droits de mutation immobilière et des intérêts. Des économies au niveau des dépenses provenant du conseil, de la gestion administrative, de la sécurité incendie et de l'aménagement et de l'urbanisme ont également contribué à la réalisation de ce surplus.

La Ville possède un excédent accumulé non affecté de **820 920 \$**, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017.

Dettes à long terme

Déduction faite des montants qui seront remboursés par le gouvernement, la dette nette municipale se situe à **5 355 397 \$**, ce qui représente **2,13 %** de la richesse foncière uniformisée.

Rapport du vérificateur externe

Le rapport du vérificateur, tel que rédigé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, stipule que *les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.*

Percé, le 5 juin 2018.

**Cathy Poirier
Mairesse**